Rémire-Montjoly, 18/11/2015

Auplata obtient l'autorisation préfectorale pour son unité industrielle de cyanuration sur la mine de Dieu Merci

- Construction d'une usine d'une capacité de 300 tonnes de minerai/jour
- Investissement industriel d'un montant total de 10 M€
- Objectif : démarrage de l'exploitation fin 2016

Auplata (Alternext - FR0010397760 - ALAUP), premier producteur d'or français, est particulièrement heureux d'annoncer la signature, par le Préfet de Guyane française, de l'autorisation dite ICPE (Installations Classées pour la Protection de l'Environnement) pour son projet d'unité industrielle de cyanuration sur la mine de Dieu Merci, grâce aux efforts significatifs déployés au cours des deux dernières années par toute son équipe de management.

La signature de l'autorisation ICPE par le Préfet de Guyane française constitue l'ultime et dernière étape pour permettre à Auplata de construire sa première usine et ainsi exploiter l'or par la technique de lixiviation par cyanuration sur sa mine de Dieu Merci, et à terme sur tous ses autres sites miniers.

La lixiviation par cyanuration permet d'extraire jusqu'à 95% de l'or contenu dans le minerai, alors que les rendements des techniques d'extraction par gravimétrie, jusqu'alors utilisées par Auplata, sont de l'ordre de 25% à 30%. La lixiviation par cyanuration est considérée comme étant la seule solution pour un développement économique durable de l'industrie aurifère et donc de l'activité économique de la Guyane française.

Par cette autorisation préfectorale, Auplata accède ainsi à une technique d'extraction à échelle industrielle, bien plus rentable que ses techniques actuelles, laquelle lui permettra de transformer en profondeur tout son modèle économique et d'assurer une véritable pérennité de la société à long terme.

Jean-François Fourt, Président Directeur Général d'Auplata, déclare :

« Cette usine de cyanuration va profondément modifier le visage et l'image d'Auplata. Elle va également considérablement accroître ses capacités de production d'or, en même temps que son attractivité auprès des majors de l'industrie minière mondiale.

Mais, bien au-delà d'Auplata, cette décision est majeure pour le développement de la Guyane française avec, à la clé, d'importantes retombées économiques et sociales… à commencer par la création d'une cinquantaine d'emplois permanents !

D'une manière générale, cette autorisation marque donc un tournant très positif pour Auplata, et aussi pour l'ensemble de l'industrie minière française.

Un penseur grec, Chilon, soutenait avec justesse que « Le feu éprouve l'or et l'or éprouve l'homme ». Cette pensée n'aura jamais été aussi vraie pour tous ceux qui, au sein d'Auplata, ont contribué depuis deux ans à obtenir ce tournant majeur pour la société et à permettre ainsi une formidable création de valeur au profit de tous nos actionnaires. »

Un projet industriel minier ambitieux d'un montant de 10 M€, inédit en Guyane française

Consécutivement à la signature de cet arrêté préfectoral, Auplata annonce la mise en œuvre de la construction de son usine de cyanuration, première usine ayant cette vocation et cette envergure en Guyane française, dont les travaux vont se dérouler tout au long de l'année 2016.

Une première phase de préparation du site (décapage du terrain, travaux de terrassements et coulage de la dalle) et de sourcing des équipements se déroulera jusqu'à l'été 2016. La construction des bâtiments et la mise en place des équipements seront réalisés au 2nd semestre 2016. Auplata vise un démarrage de l'usine, en phase d'essai et d'ajustement, fin 2016.

Cette unité industrielle modulaire aura une capacité de traitement de 300 tonnes de minerai par jour. L'usine sera, dans un premier temps, alimentée par les *tailings* du site de Dieu Merci, résidus de minerai anciennement traité par gravimétrie, stockés dans des bassins situés à proximité de la future usine de traitement. Ces rejets représentent une ressource potentielle de l'ordre de 900 000 tonnes de minerai, dont 500 000 tonnes de minerai déjà extrait et broyé à une teneur de l'ordre de 4 g/t (données non-auditées). Les travaux d'un expert indépendant visant à certifier le montant d'or contenu dans les *tailings* de Dieu Merci d'ici la fin de l'année 2015 sont actuellement en cours.

A moyen-terme, Auplata n'exclut pas d'étendre la capacité de traitement de son usine de cyanuration, à travers l'ajout d'unités modulaires additionnelles.

L'investissement relatif à la construction et la mise en œuvre de cette usine est évalué à 10 M€. Il sera financé sur les fonds propres d'Auplata et à travers le recours à des financements bancaires pour lesquels la société est en discussion avec des partenaires financiers.

Auplata en bref

Auplata est le premier producteur d'or français, basé en Guyane française. Au total, Auplata dispose de plus de 700 km² de permis et titres miniers en Guyane française. Auplata mène une stratégie industrielle et financière novatrice de mise en valeur des ressources aurifères guyanaises avec une forte implication des acteurs locaux. L'objectif de la société est ainsi de proposer une exploitation durable pour l'industrie minière guyanaise.

Depuis juin 2015, Auplata est actionnaire de la société minière ivoirienne OMCI, détentrice de deux projets miniers en Côte d'Ivoire.

Depuis juin 2011, Auplata détient une participation dans la société canadienne d'exploration aurifère Columbus Gold cotée sur le marché TSX de la Bourse de Toronto (Canada).

Le capital social d'Auplata est composé de 37 463 881 actions cotées sur le marché Alternext à Paris (Euronext). ISIN : FR0010397760 – ALAUP ; ICB : 1777 – Gold Mining.

Pour plus d'information sur la société Auplata : www.auplata.fr.

Contacts :

ACTUS FINANCE

Mathieu Omnes	Relations investisseurs	01 53 67 36 92
Nicolas Bouchez	Relations presse	01 53 67 36 74